

Auch – Une Manif pour Thomas Gally

La mayonnaise prend...



Auch – Une Manif pour Thomas Gally

Ce mardi 21 février 2017, une quarantaine de manifestants se sont rassemblés devant la préfecture du Gers à Auch pour demander à être reçus par le préfet et la déléguée du Défenseur des droits. Il y avait là le comité de soutien de Thomas Gally avec sa tante, Odile Janin et Sacha Doligé, créateur de l'ONG Soutien sans frontière. Sacha Doligé a été lui-même victime récemment de la volonté manifeste de notre diplomatie au Maroc de ne pas se mêler de défendre un Français, comme nous l'avons raconté naguère. Il y a avait aussi, et surtout, trois maires et conseillers de leur Communauté de communes Armagnac-Adour revêtus de leur écharpe tricolore : Christophe Terrain, maire de Riscle, Jean-François Thomas, maire de Viella et Jean Menvielle, maire de Verlus. Sans oublier André Dubosc, créateur de Plaimont Producteurs.

Deux familles de victimes en plus

Chose nouvelle, dans cette série de rassemblements pour que la République fasse libérer Thomas Gally, deux autres familles victimes de l'aboulie de notre diplomatie étaient présentes : la mère et la grand-mère d'Ali, 5 ans, que son père (qui a la double nationalité) a enlevé en Algérie. Comme rien n'a été fait, le petit Ali a disparu il y a 4 jours. Un jugement français et un jugement algérien donnent pourtant la garde à la mère : notre diplomatie n'a rien fait. Et le père de la petite Meriem, 3 ans, enlevée, elle, par sa mère, en Algérie, est dans une situation comparable.

Diviser...

Ce matin, les trois familles demandent à être reçues par le préfet, ou son directeur de cabinet : refus, le préfet recevra les familles une par une, sans l'assistance de Sacha Doligé et pas aujourd'hui...

Tous refusent d'être reçus famille par famille sans l'appui de Sacha, qui, étant passé par toutes les étapes des attermolements volontaires de l'administration, est d'un grand secours contre elle.

On n'a que faire du cauchemar des victimes et des familles

Puis Sacha Doligé lit un communiqué de son père, le sénateur Éric Doligé (2), indigné par l'attitude de notre diplomatie et du gouvernement. Il s'attelle avec des amis sénateurs et des juristes, à rédiger une loi constitutionnelle, qui impose à nos autorités de protéger nos ressortissants à l'étranger.

Sacha : « Ces gens ne se rendent pas compte que, pour les familles et les victimes de l'arbitraire au Maroc, Algérie ou ailleurs, chaque seconde qui passe est un cauchemar. Le préfet ne veut surtout pas se mouiller. C'est plus facile de ne pas recevoir les familles. Et surtout, il ne veut pas que je vienne avec elles parce que je connais parfaitement les lois et que je ne me contenterai pas de belles paroles. »

Dialogue de sourds

Là-dessus, une dame qui se dit commissaire, sort de la préfecture pour dire aux manifestants que la police française ne peut rien faire au Maroc (on s'en doutait...). Puis un dialogue de sourds s'engage entre elle et Sacha Doligé : Sacha Doligé proclame le devoir du Défenseur des droits et, en l'occurrence, de sa déléguée, de recevoir les familles. La commissaire objecte que le Défenseur des droits ne peut agir qu'en France. Mais Sacha Doligé demande précisément au Défenseur d'agir, en France, contre les administrations, en particulier diplomatiques, parce qu'elles ont failli à leur devoir de défendre des Français (1). Persuadé que la commissaire ne veut pas prendre en compte son point de vue, Sacha Doligé lui dit qu'elle ment et se retire de la discussion. Celle-ci se poursuit longuement avec d'autres interlocuteurs. On l'entend dire aux familles d'Ali et de Meriem : « Oh ben c'est pas moi qui vais prendre mon vélo pour récupérer votre gamin ! » Voilà une parole parfaitement appropriée à la situation...

!! s'en sort grâce à Youtube et aux Algériens

<https://lejournaldugers.fr/article/17983-auch-une-manif-pour-thomas-gally>

À l'occasion de cette manif, Le Journal du Gers rencontre Didier Vignaud, qui travaillait pour General Electric en Algérie. Il a été accusé d'espionnage par un subordonné algérien mécontent : il est arrêté par le contre-espionnage algérien et après moult péripéties, il est condamné sur un faux dossier, puis libéré quand son avocat déniché le vrai dossier : pendant tout ce temps, les autorités françaises ont accepté les fausses accusations sans rien faire. Quant à General Electric, soucieuse de conserver ses avoirs en Algérie, elle a prétendu que Didier ne faisait pas partie de son personnel ! Par bonheur, Didier Vignaud n'était encore qu'assigné à résidence, il a pu faire passer des vidéos sur Youtube qui ont accéléré les choses... Et il attaque General Electric aux Prudhommes, puis au pénal.

Que font les diplomates ?

Quelle conclusion tirer de toutes ces histoires tragiques ? Que les Français qui séjournent à l'étranger ne sont absolument pas défendus. S'ils n'arrivent pas à s'en sortir tout seuls, comme Sacha Doligé qui a pu s'évader du Maroc, personne ne les aide. Alors à quoi servent les consuls ? Seulement à distribuer des visas ? Et les ambassades ? Seulement à rédiger des dépêches qui atterrissent au fond d'un tiroir au Quai d'Orsay ?

(1) Extrait de l'article 5 de la loi organique sur le défenseur des droits : « Le Défenseur des droits peut être saisi :1° Par toute personne physique ou morale qui s'estime lésée dans ses droits et libertés **par le fonctionnement d'une administration de l'Etat**, d'une collectivité territoriale, d'un établissement public ou d'un organisme investi d'une mission de service public ».

(3) Communiqué du sénateur Doligé : « Thomas Gallay, Ali, et Myriam, sont les otages d'une coupable faiblesse de la France. Ils sont les otages de Notre État qui est prêt à tout pour rester dans les bonnes grâces de leurs amis le Maroc et d'autres pays. Ils sont les otages de la bassesse d'un pays qui ne défend pas ses enfants.

Ils sont les otages d'une administration feutrée qui conseille de ne rien faire et qui ne fait rien. Un médecin qui ne soignerait pas un être blessé, se verrait condamner .

Un État qui laisse emprisonner , torturer moralement, voire physiquement l'un des siens ne se sent en rien responsable et encore moins coupable. Dans quel pays vivons nous , certainement pas celui des Droits de l'Homme ! Dans le cas de Thomas :

Quand le Président de la République , le Premier Ministre , le Ministre des Affaires Etrangères , le Ministre de l'intérieur sont informés des agissements des autorités marocaines,

Quand la diplomatie est régulièrement questionnée sur son action pour faire respecter les droits vis à vis de l'un de ses ressortissants ,

Quand les conseillers , conseillent de rester sourds aux demandes,

Nous sommes en droit de nous interroger sur l'abandon volontaire par l'Etat de ses citoyens aux mains d'un État qui piétine les droits de l'homme , qui ridiculise la France et son autorité et ne la respecte pas.

Quand un Défenseur des Droits refuse de voir la réalité et se cache derrière de faux prétextes,

Quand il est payé pour représenter les citoyens face à une administration coupable et qu'il reste sourd,

Nous sommes en droit de le mettre en demeure d'agir et de remplir son contrat.

Briser la vie de Thomas Gallay, le laisser emprisonner au Maroc, permettre au Maroc de faire des jugements arbitraires, c'est être complice et coupable.

Briser la vie des familles des enfants kidnappés, c'est être complice et coupable.

Je dénonce cette " complicité coupable ", je dénonce des arrangements avec le principe sacré des droits de l'homme, je dénonce des petits arrangements à coup de légions d'honneur et de subventions avec le Maroc, entre autres, je dénonce la protection de multiples intérêts personnels au détriment de la liberté de Thomas, je dénonce la passivité du Défenseur des Droits, je dénonce les politiques qui ferment les yeux en échange d'honneurs bien futiles.

Thomas Gallay et tous les autres doivent être soutenus par tous ceux qui croient encore que la République a un sens, que des personnalités sont nommées et élues pour les représenter et les défendre, que La France est un État de droit, qu'elle ne doit pas s'abaisser dans des arrangements médiocres .

Je soutiens totalement Thomas, Ali, et Myriam, et au travers lui tous ceux qui subissent les coupables arrangements de Notre République avec le Royaume du Maroc ou autres. »

Éric Doligé, Sénateur



Sacha Doligé et Odile Janin



Déploiement de la banderole



Le rassemblement



Les 3 maires Christophe Terrain, Jean Menvielle et Jean-François Thomas



Sacha Doligé lit le communiqué de son père le sénateur Éric Doligé



Didier Migaud qui n'a eu aucune aide française lors de son arrestation en Algérie



La mère d'Ali et le père de Meriem en pleine détresse (l'affiche est coupée, le petit Ali, qui figure en bas n'est pas visible)



La grand-mère du petit Ali est en pleurs ; la commissaire lui aurait dit que c'était normal que le père ait pris Ali (or les 2 décisions des tribunaux français et algériens donnent la garde à la mère)